

DUO DANSE

Bulletin d'inscription aux cours collectifs et adhésion.
Saison 2018-2019

Adhérent 1

Nom:
Prénom:
Date de naissance:
Adresse:
Ville:
Code postal:
Profession:
Mail:

Téléphone:

Adhérent 2 (Couple)

Nom:
Prénom:
Date de naissance:
Adresse:
Ville:
Code postal:
Profession:
Mail:

Téléphone:

Le choix des niveaux doit être confirmé par le professeur.

Tango argentin: Débutants Intermédiaires
Rock: Débutants Intermédiaires Avancés
Danse de salon: Débutants Intermédiaires Avancés Confirmés (Inscription en couple)

		Seul	Couple
1 cours	Trimestre	<input type="checkbox"/> 80,00€	<input type="checkbox"/> 140,00€
	Année	<input type="checkbox"/> 180,00€	<input type="checkbox"/> 320,00€
2 Cours	Trimestre	<input type="checkbox"/> 120,00€	<input type="checkbox"/> 220,00€
	Année	<input type="checkbox"/> 280,00€	<input type="checkbox"/> 470,00€
3 Cours	Trimestre	<input type="checkbox"/> 170,00€	<input type="checkbox"/> 300,00€
	Année	<input type="checkbox"/> 370,00€	<input type="checkbox"/> 630,00€
4 Cours	Trimestre	<input type="checkbox"/> 210,00€	<input type="checkbox"/> 360,00€
	Année	<input type="checkbox"/> 450,00€	<input type="checkbox"/> 780,00€

Adhésion à l'association obligatoire

Blanquefort 15,00€: Adhérent 1
 Adhérent 2
Exterieur 20,00€: Adhérent 1
 Adhérent 2

**L'adhésion à l'association vaut
acceptation du règlement intérieur.**

FACULTATIF

Licence fédération française de danse.
Etre licencié à la fédération française de danse vous permet entre autre de bénéficier d'une assurance individuelle accident dans le cadre de la pratique de la danse. Licence 19,00€.

Adhérent 1 Adhérent 2

Pas de cours pendant les vacances scolaires.

Pour les inscriptions à l'année, possibilité de paiement en 3 fois. Les chèques remis à l'inscription seront débités en Octobre, Janvier et Avril de la saison concernée. Les chèques vacances sont acceptés mais nous ne rendons pas de monnaie.

Adhésion : Chèque 1X
Cours : Chèque 3X
Licence FFD : Chèques vacances
Total : Espèces

Vous nous avez connu comment?

Internet Bouche à oreille
 Flyers Connaissances
 Dansons sur les quais Autres :

Date :

Signature(s) :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « DUO DANSE » RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES COURS ET STAGES DE DANSES.

- L'association DUO DANSE est une association loi 1901 qui a pour but de promouvoir la danse à deux et plus particulièrement les danses de salon (cha cha cha, valse viennoise, valse anglaise, rumba, quickstep, tango, samba, slow fox, etc.) et le Rock.
- Toute personne ayant payé son adhésion adhère au présent règlement et déclare avoir fait le nécessaire afin de s'assurer de son aptitude à la pratique de la danse.
- Adhésion et Cotisation
Le montant de l'adhésion et le montant des cotisations pour participer aux cours et stages de danse sont fixés par le bureau en début de saison.
L'adhésion, payable lors de l'inscription, est valable pour la saison en cours (Septembre à Juin) et non remboursable.
Elle est obligatoire et confère la qualité de membre actif.
- Modalités de règlement.
L'adhésion doit être réglée au moment de l'inscription et est payée séparément des cotisations relatives aux cours et stages de danses.
La cotisation pour les cours est annuelle ou trimestrielle.
La cotisation annuelle peut être réglée en 3 fois.
- Absence.
En cas d'absence supérieure à quatre semaines consécutives, les cotisations aux cours sont remboursables sur demande et uniquement :
- sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique de la danse, en cas de maladie ou d'accident,
- en cas de déménagement éloigné et/ou pour raison professionnelle empêchant la poursuite de l'activité, sur présentation d'un justificatif.
Il n'y aura pas de cours de rattrapage, ni report de la cotisation. Le remboursement se fait au prorata des cours qui ne pourront être suivis.
- Inscription en cours de période.
Le montant de l'adhésion est intégralement dû et il est indivisible.
En cas d'inscription en cours de période, le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre de cours qui seront effectivement suivis.
- Déroulement des cours et stages.
Les inscriptions ne se font pas obligatoirement en couple sauf sur les cours technique et chorégraphique. Durant les cours et les stages, le changement de partenaire est obligatoire sur commande du professeur à des fins pédagogiques et de manière à faire participer activement les personnes seules.
Toutefois, dans la mesure ou une quantité trop importante de personnes seules serait constatée créant ainsi un déséquilibre préjudiciable à l'activité, l'association se réserve le droit de mettre ces personnes sur liste d'attente.
Il n'y a pas de cours assurés pendant les périodes des vacances scolaires.
Certains cours peuvent être annulés ponctuellement pour cas de force majeure. Dans la mesure du possible l'association essaiera d'organiser un cours de rattrapage ou d'assurer le cours avec un professeur de remplacement. Si le cours devait être annulé durablement (3 cours consécutifs minimum) il sera effectué un remboursement au prorata des cours non assurés.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur des locaux servant aux cours et aux stages de danses.
- Hygiène
Par respect de son (sa) partenaire, il est aimablement demandé à chacun(e) de respecter les règles de propreté et d'hygiène.
Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux servant aux cours et aux stages de danses.
- Enregistrements.
Les enregistrements magnétiques, photographiques ou vidéos sont interdits lors des cours et des stages de danses sauf autorisation de l'intervenant animant le cours ou le stage.
Ces enregistrements sont à usage strictement personnel et l'adhérent s'engage à ne pas diffuser ces documents par quelques moyens que ce soit (internet, presse, etc...) sauf autorisation spéciale donnée par le professeur ou un membre du bureau.

Blanquefort le :

Signature(s) :